

# Les logiques de la crise sociopolitique au Togo d'avril 2015 à novembre 2017 : quelle grille de lecture à l'aune de l'histoire immédiate ?\*

**Bakayota Koffi KPAYE,**

Maitre-Assistant d'histoire contemporaine,  
Université de Lomé  
bkpaye@yahoo.fr

**Koffi Amouzou SOSSOU,**

Maitre de Conférences d'histoire contemporaine,  
Université de Kara  
skoffiamouzou@yahoo.com

**Koffi Nutefé TSIGBE,**

Professeur Titulaire d'histoire contemporaine,  
Université de Lomé  
jotsigbe@gmail.com

## Résumé

L'exacerbation de la crise sociopolitique que traverse le Togo à partir de la seconde moitié de l'année 2017 tire ses origines des circonstances de l'avènement au pouvoir de Faure Gnassingbé, en 2005, à la suite du décès de son père, le président Eyadema Gnassingbé. Les promesses non tenues du parti au pouvoir, notamment en matière de réformes constitutionnelles et institutionnelles ont mis en ébullition la classe politique dont les cartes ont été redistribuées, depuis le 19 août 2017, date à laquelle le Parti national panafricain (PNP) de l'opposant Tikpi Atchadam, a mobilisé une bonne partie de la population dans le cadre d'une marche violemment réprimée. Depuis lors, ce parti a réussi le challenge de rassembler une bonne frange de l'opposition autour de lui. Désormais, plus forte du fait de la nouvelle dynamique unitaire, l'opposition défie le pouvoir en place et l'oblige à dialoguer avec elle. À partir des documents primaires et secondaires, cet article montre que l'élection présidentielle du 25 avril 2015 a été l'élément ayant relancé la crise sociopolitique du Togo. Il montre également que les initiatives prises par le président de la République dans le sens des réformes institutionnelles et constitutionnelles n'ont pas porté de fruit et ont conduit à l'amplification de la crise. Aujourd'hui, malgré l'intervention de différents acteurs (société civile, communauté internationale, église catholique), la tension ne baisse pas entre les protagonistes et on se demande à quand le dénouement de cette crise.

---

\* Ce texte a bénéficié du soutien financier de la Fondation Rosa Luxembourg de Dakar. Avec tous nos remerciements au Directeur de ladite Fondation.

Mots-clés : Togo - crise sociopolitique - réformes - institutions - constitutions - dialogue.

**The logics of the socio-political crisis in Togo from April 2015 to November 2017: what reading grid in the light of the immediate story?**

Abstract

The exacerbation of the socio-political crisis that Togo goes through from the second half of the year 2017, originates from the circumstances of the coming to power of Faure Gnassingbe in 2005, following the death of his father, President Eyadema Gnassingbe. The unfulfilled promises of the ruling party, notably in constitutional and institutional reforms provoked turmoil in the political arena which has been reorganized since August 19, 2019, when the Parti National Panafricain (PNP) of the opposition leader Tikpi Atchadam mobilized a large part of the population for a walk which has been violently repressed. Since then, this party succeeded the challenge of bringing together a large number of the members of the opposition. Since they became stronger henceforth because of the dynamics of unity, the members of the opposition frequently challenge the ruling power and force them to a dialogue with them.

Using primary and secondary sources, this article shows that the presidential election of April 25, 2015, was the element which sparked off the socio-political crisis in Togo. It also shows that the institutional and constitutional reforms initiated by the president of the republic did not succeed leading to the amplification of the crisis.

Today, despite the intervention of different actors (civil society, international community, Catholic Church), the tension does not go down between the protagonists and the question is: when will this crisis come to an end?

Keywords: Togo - socio-political crisis - reforms - institutions - constitutions - dialogue.

## Introduction

La crise sociopolitique que traverse le Togo depuis un quart de siècle a pris des proportions inquiétantes depuis le 19 août 2017. Elle se caractérise par des manifestations de rue, ponctuées de violences, se soldant par des blessés et des morts. Ces événements tirent leurs origines de la crise postélectorale d'avril 2005 ayant conduit la classe politique togolaise à la signature de l'Accord politique global (APG) en 2006, lequel préconisa des réformes constitutionnelles et institutionnelles.

Le contenu desdites réformes est précisé dans le document portant *Dialogue inter-togolais. Accord politique global* daté du 20 août 2006, notamment dans la rubrique III intitulée «La poursuite des réformes constitutionnelles et institutionnelles nécessaires à la consolidation de la démocratie, de l'État de droit et de la bonne gouvernance». Il s'agit, entre autres, du fonctionnement régulier des institutions républicaines; le respect des droits humains; la sécurité et la paix publique; le caractère républicain de l'Armée et des forces de sécurité; l'équité et la transparence des élections; le renforcement des moyens d'action de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) (République togolaise, 2006, p. 21-23).

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), instituée en 2009, dont les travaux ont été remis au Chef de l'État Faure Gnassingbé, le 3 avril 2012, a plaidé la nécessité de mettre rapidement en place les réformes institutionnelles (réforme politique, réforme du système judiciaire, réforme des forces armées, de la police et des services de renseignement pour garantir la paix civile) (République Togolaise, 2012, p. 264-270). Pour n'avoir pas encore été réalisées, ces réformes constituent le fer de lance de l'exacerbation de la crise sociopolitique de

ces derniers mois. Alors que tous les observateurs de la vie politique togolaise pensaient à un essoufflement de l'opposition, c'est le Parti National Panafricain (PNP) et son leader Salifou Tchikpi Atchadam qui remettent en scelle les revendications relatives aux dites réformes constitutionnelles et institutionnelles. Comment comprendre alors ce rebondissement de la crise sociopolitique togolaise de ces derniers mois? Autrement dit, comment comprendre la situation politique qui prévaut actuellement au Togo à l'aune des revendications autour des réformes constitutionnelles? Quels sont les principaux acteurs de cette crise et comment peut-on en sortir?

Si l'histoire de la crise togolaise a retenu l'attention de plusieurs essayistes (D. Ayida, 2017; F. S. Attisso, 2015), universitaires (K. N. Tsigbé et C. C. Aholou, 2016; H. Mouckaga et al. 2015), son actualité intéresse plutôt les journalistes et des périodiques comme *Jeune Afrique*, *La Lettre du Continent*, etc.

Nous voulons donc, à travers cette contribution, analyser l'actualité de cette crise sous le prisme de l'histoire immédiate qui, selon Jean-François Soulet (1994, p. 3-4), est «l'ensemble de la partie terminale de l'histoire contemporaine, englobant aussi bien celle dite du temps présent que celle des trente dernières années; une histoire qui a pour caractéristique principale d'avoir été vécue par l'historien ou ses principaux témoins». Plus précisément, il s'agit de présenter un bref aperçu de la question à partir de l'élection présidentielle d'avril 2015 jusqu'aux événements de 2017.

À cette fin, nous aborderons tour à tour, en nous appuyant sur des sources primaires notamment (sources orales, électroniques) et des documents secondaires, (i) l'élection présidentielle d'avril 2015 et ses suites, (ii) l'atelier du Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN) et la mise sur pied de la Commission de réflexion sur les réformes politiques, (iii) l'émergence du Parti National Panafricain et des manifestations de rue les acteurs intervenant dans la crise, (v) avant de nous pencher sur les leçons à tirer de la crise.

## 1. L'élection présidentielle du 25 avril 2015 et la relance timide de la crise

Dans leur contribution à l'ouvrage collectif intitulé *Développements politiques récents en Afrique de l'Ouest* (N. Sylla, 2015), K. N. Tsigbé et C. C. Aholou (2015) se sont penchés sur les controverses politiques et leur impact sur le jeu politique au Togo à la veille de l'élection présidentielle d'avril 2015. Sur la question des réformes institutionnelles et constitutionnelles, ils soulignèrent que les deux camps opposés (parti au pouvoir et opposition) ne parvenaient pas à trouver un terrain d'entente, selon la recommandation de l'APG qui prône le consensus, pour la réalisation desdites réformes. Dans cette configuration, poursuivirent-ils, « comment voudra-t-on obtenir un consensus avec le parti au pouvoir si entre opposants il est difficile de s'entendre sur le minimum? ». Pour conclure, ils firent observer que « pour l'heure, ces réformes risquent de ne plus s'opérer, étant donné que la Cour constitutionnelle vient de fixer la date des présidentielles au plus tard à la mi-avril 2015 » (K. N. Tsigbé et C. C. Aholou, 2015, p. 275-281).

Effectivement, les faits ont donné raison à ces auteurs. Les réformes n'ont pas pu se faire avant l'élection présidentielle. Cependant, contrairement à la position tranchée de l'opposition selon laquelle sans réformes il n'y aura pas d'élection, encore moins, elle ne participerait pas au processus électoral, on a pu observer que, non seulement l'élection a eu lieu, mais c'est dans une cacophonie totale que, finalement, certains partis de l'opposition décidèrent d'y participer. Finalement, ceux qui ont maintenu l'exigence des réformes avant l'élection présidentielle furent ce qu'on appela à l'époque le front « Tchoboé<sup>1</sup> », dont quelques-unes des figures de proue étaient Abbas Kaboua et Tchikpi Atchadam. C'est la première fois que les Togolais découvraient les premières prises de position publiques de Tchikpi Atchadam.

---

1. Il s'agit d'un regroupement de partis politiques et des organisations de la société civile initié par Abbas Kaboua, Claude Améganvi, Tchikpi Atchadam, Nicodème Habia et G. Anyinéfa.

C'est dans cette atmosphère caractérisée par une opposition foncièrement divisée en deux grands blocs composés, d'une part, des «participationnistes» et, d'autre part, des «non - participationnistes» que se tint finalement, le 25 avril 2015, l'élection présidentielle. Cinq candidats étaient en lice. Il s'agit de :

- Faure Essozimna Gnassingbé du parti Union pour la République (UNIR)
- Jean-Pierre Fabre de l'ANC
- Aimé Gogué de l'Alliance des démocrates pour le développement intégral au Togo (ADDI)
- Mohamed Tchassona-Traoré du Mouvement Citoyen pour la Démocratie et le Développement (MCD)
- Komandega Taama du Nouvel engagement togolais (NET).

Deux jours après le vote, la CENI fut secouée par des divergences internes. Ses travaux furent suspendus alors que les représentants des candidats n'arrivaient pas à s'accorder sur les résultats acheminés sur Lomé par le Général Siaka Sangaré de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) avec les responsables des Commissions électorales locales indépendantes (CELI) concernées.

Le ton commença alors à monter entre les membres de la CENI, notamment autour de la préfecture de la Binah, où un surplus de 1 120 voix figurait dans les décomptes. C'est le vice-président de la CENI, Francis Pedro Amouzou, représentant de l'opposant Jean-Pierre Fabre, qui souleva ces irrégularités. Il réclama en conséquence l'annulation du vote de cette circonscription réputée favorable au candidat Faure Gnassingbé ; ce que rejeta naturellement le délégué du parti UNIR à la CENI.

Concomitamment à ces querelles au sein de la CENI, l'état-major de Jean-Pierre Fabre, qui effectuait son propre décompte des procès-verbaux, affirma que des anomalies se retrouvaient dans plusieurs circonscriptions du nord du pays, réputées favorables au président-candidat. Il évoqua des bourrages ou des substitutions d'urnes et demanda à la CENI d'annuler les

résultats de plusieurs CELI (RFI, 27 avril 2015). La polémique s'intensifia alors qu'au lendemain du scrutin, les observateurs nationaux et internationaux, comme à l'accoutumée, avaient salué la bonne organisation de l'élection présidentielle.

Finalement, le 28 avril 2015, la CENI rendit publics les résultats de l'élection présidentielle du 25 avril 2015. Il présenta les suffrages obtenus respectivement par les cinq candidats en lice comme ci-après :

- Jean-Pierre Fabre : 732 026 soit 35,19 %
- Mouhamed Tchassona Traoré : 20 064 soit 0,96 %
- Komandega Taama : 21 581 soit 1,04 %
- Tchabouré Gogué : 83 803 soit 4,03 %
- Faure Gnassingbé : 1 221 756 soit 58,73 %<sup>2</sup>.

C'est ainsi que le président sortant, Faure Gnassingbé, fut réélu pour un troisième mandat consécutif. Après la proclamation de ces résultats contestés par l'opposition, des marches de protestation s'ensuivirent et la question des réformes constitutionnelles et institutionnelles revint rapidement au devant de la scène politique. En juin 2016, les députés de l'ANC et de l'ADDI prirent l'initiative de déposer une proposition de loi devant modifier certaines dispositions de la Constitution togolaise, notamment en ses articles 38, 52, 59, 60, 62, 100, 101, 144 et 145, relatifs, entre autres, à l'organisation des élections législative et présidentielle avec, à la clé, le mode de scrutin, le mode de désignation du président et des membres de la Cour constitutionnelle et la procédure de révision constitutionnelle (cf. La Constitution de la IV<sup>e</sup> République, version révisée en 2002 et modifiée en 2007). Mais cette tentative n'a pu aboutir, les députés préférant laisser la paternité de l'initiative des réformes au président de la république. En effet, avant même que le parlement ne rejetât l'initiative de ces deux partis politiques, le président Faure Gnassingbé continua de manifester son désir de voir les réformes s'opérer au Togo. Il déclara à la fin de l'année 2014 lors de sa traditionnelle adresse à la nation :

---

2. <http://www.ceni-tg.org/> consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Je constate à cet égard que le débat sur les réformes politiques a pris ces derniers mois une vive tonalité dans la classe politique. Le projet de réforme constitutionnelle introduit en juin 2014 n'a pas recueilli l'adhésion de la représentation nationale. Je note également que la proposition de réforme initiée récemment par certains partis est en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Quelle que soit l'issue qui sera réservée à l'initiative des parlementaires en cours d'examen, il me paraît fondamental de dépasser les contingences immédiates pour ouvrir un vaste champ de réformes politiques en profondeur, dans le but de consolider notre ancrage démocratique et le processus de réconciliation nationale...<sup>3</sup>

Comme on peut le constater, pouvoir et opposition s'accordent sur une idée : les réformes. L'opposition, tout comme la majorité, a au moins une fois introduit un projet de loi portant réformes constitutionnelles et institutionnelles au parlement sans succès. Dès lors, on peut se poser la question de savoir où réside véritablement le blocage. À ce sujet, Kégbéro Latifou Seigneur explique que :

Deux raisons ont pu expliquer le blocage du processus des réformes constitutionnelles à l'Assemblée nationale en 2016. Premièrement et fondamentalement, il s'agit du jeu des acteurs politiques de la majorité et de l'opposition. Concrètement deux logiques fondées sur une interprétation politico-juridique s'affrontaient au sujet de la rétroactivité ou non de la modification constitutionnelle relative à la limitation du nombre de mandats présidentiels. Deuxièmement, l'on peut évoquer une difficulté technique à savoir qu'aucune des entités (Majorité et Opposition) ne dispose du quorum des 4/5<sup>ème</sup> requis pour toute modification constitutionnelle par voie parlementaire. D'où, la nécessité d'entamer des négociations au sein des groupes parlementaires<sup>4</sup>.

S'agit-il de manœuvres et de calculs politiques? Certainement, chacun voulait tirer le drap de son côté. C'est dans cette atmosphère de quasi-blocage de l'initiative des réformes que le

---

3. <http://togosite.com/index.php/togo/486-togo-encore-les-promesses-politiques-et-sociales-de-faure-gnassingbe>, consulté le 3 novembre 2017.

4. Lors de l'entretien du 15 octobre 2020 à Lomé.

HCRRUN entra dans la danse avec la promesse de décanter la situation.

## **2. De l'atelier du HCRRUN à la mise sur pied de la Commission de réflexion sur les réformes politiques : des espoirs déçus ?**

Émanation de la CVJR qui l'a prévu pour la mise en œuvre de la question des réparations des victimes des violences politiques connues au Togo de 1958 à 2005, le HCRRUN s'est également investi dans le processus de réformes au Togo. Sa présidente, Madame Awa Nana Daboya avait, par la suite, été nommée à la tête de la Commission de réflexion sur les réformes politiques. Cette Commission, annoncée par le chef de l'État, vit le jour en janvier 2017. Elle était dans la phase active de sa mission lorsque la tension politique se crispa d'un cran.

Mais avant même que cette commission ne vît le jour, le HCRRUN organisa, du 11 au 15 juillet 2016, un atelier regroupant des représentants de toutes les couches sociales du Togo. L'objectif de cette rencontre était de créer les conditions favorables à la formulation et à la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles en permettant une même lecture par les protagonistes des réformes telles que formulées par la CVJR. Il était aussi et surtout question de réfléchir à une République fondée sur un nouveau contrat social.

À l'issue des cinq jours de travaux, les conclusions ont été remises au Chef de l'État. Celles-ci portaient, entre autres, sur l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis du pouvoir exécutif, la limitation du mandat présidentiel, le mode de scrutin, la gestion des contentieux électoraux, le contrôle de la nomination aux hauts postes et la déclaration des patrimoines à l'entrée et à la sortie de poste des gouvernants<sup>5</sup>.

Toute la classe politique, exceptée notamment l'ANC -qui n'avait pas jugé nécessaire d'y prendre part- et les organisations de la

---

5. <http://hcrrun-tg.org/reformes-politiques-et-institutionnelles/>, consulté le 02 novembre 2017.

société civile furent présentes à ces travaux. Les acteurs se sont pratiquement mis d'accord sur la nécessité, entre autres, de limiter le mandat présidentiel à deux.

Alors que l'opposition s'attendait à ce que les résultats des travaux de l'atelier du HCRRUN précipitassent le processus de mise en œuvre des réformes, le président de la République, contre toute attente, fit le choix de mettre sur pied une Commission chargée de réfléchir sur lesdites réformes. Il était nécessaire selon lui,

de régler la question des réformes institutionnelles dans le cadre d'une réflexion approfondie sur l'adaptation du modèle en vigueur dans notre pays à nos réalités sociologiques... une Commission de réflexion sur les réformes politiques sera mise en place (...). Cette commission sera composée d'historiens, de personnalités politiques, de juristes, de sociologues et de représentants de la société civile. Sa mission consistera à proposer dans les meilleurs délais un texte de réforme politique, de réforme institutionnelle et constitutionnelle qui tient compte de notre histoire, reflète nos réalités et répond aux aspirations des Togolaises et des Togolais<sup>6</sup>...

Dénommée Commission de réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles, cette commission fut effectivement créée par un décret pris en Conseil des ministres le 3 janvier 2017. Sa création répond à l'une des recommandations de la CVJR. Dirigée par la présidente du HCRRUN, elle est composée de : M. Kwesi Séléagodzi Arthème Ahoomey-Zunu (ancien Premier ministre), M. Adji Otèth Ayassor (juriste, ancien ministre d'État, ministre de l'économie et des finances, actuellement conseiller du président de la République), Professeur Komla Dodzi Kokoroko (juriste, président de l'Université de Lomé), Professeur Adama Kpodar (juriste, vice-président de l'Université de Kara), M. Essohanam Batchana (Maître de Conférences d'histoire contemporaine, Directeur de la recherche de l'Université de Lomé), M. Koffi Kumélio Afandé (juge à la chambre d'appel des Tribunaux pénaux internationaux

---

6. <http://savoironews.net/Reformes-politiques-Faure,8544>, consulté le 3 novembre 2017.

pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda), M. Dago Yabré (Conseiller Spécial du Premier ministre, chargé de la gestion administrative et financière et des affaires parlementaires) et Docteur David Ekoudé Ihou (médecin et ancien ministre de la Santé pendant la période de transition)<sup>7</sup>. Pour le parti au pouvoir, le choix des personnalités s'explique par le fait qu'elles maîtrisent le sujet en question.

La création de cette commission n'a pas fait l'unanimité au sein de la classe politique. Pour les détracteurs de cette initiative, la mise en place de ce nouveau cadre dédié au processus de réformes est une perte de temps, une manœuvre de plus pour tromper le peuple. On pouvait même lire dans un journal de la place ce qui suit :

Après avoir délibérément empêché la mise en œuvre des dispositions de l'Accord Politique Global, le gouvernement togolais réuni en Conseil des ministres le 03 janvier 2017 a procédé à la nomination des membres de la commission qui selon Faure Gnassingbé devrait se charger de réfléchir sur les réformes. Composée de personnalités à forte coloration politique du pouvoir en place, la commission mise en place par Faure Gnassingbé n'a a priori rien à présenter aux Togolais (...) Que les populations le sachent bien avant : ce groupe n'a rien à dire si ce n'est d'œuvrer pour que Faure Gnassingbé continue d'être au pouvoir le plus longtemps possible (...)<sup>8</sup>.

En réalité, lorsqu'on voit la manière dont la question des réformes institutionnelles et constitutionnelles est gérée par le parti au pouvoir depuis l'APG, on est amené à se demander si le pouvoir ne se livre pas à des manœuvres dilatoires.

Malgré ces critiques, la Commission entama une tournée nationale le 31 juillet 2017 dans le but de recueillir les points de vue des populations sur la question des réformes en sillonnant toutes les régions du pays. C'est dans la foulée de cette tournée que l'opposition reprend la rue.

7. <http://www.togoreforme.com/fr>, consulté le 3 novembre 2017.

8. Journal Le Correcteur consulté sur <http://news.icilome.com/?idnews>, le 2 novembre 2017.

### 3. La montée en puissance du PNP et la résurgence des manifestations de rue de l'opposition

Pendant que la Commission des réformes sillonnait le pays, le PNP lança un appel à manifester le 19 août 2017 dans cinq villes du Togo et dans quelques pays où se trouve la diaspora togolaise (France, Allemagne, États-Unis d'Amérique, etc.), pour réclamer le retour à la Constitution de 1992 (qui limitait, notamment, à deux le nombre de mandats présidentiels) et l'extension du droit de vote à la diaspora<sup>9</sup>. Des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont secoué, à l'occasion, Lomé, Anié, Sokodé et Kara, faisant deux morts à Sokodé selon les sources officielles.

Le PNP, dirigé par Tchikpi Atchadam, inconnu des Togolais jusqu'à son apparition en 2015 dans le cadre de l'élection présidentielle, et surtout à partir de janvier 2017, mobilise désormais les foules et réussit le pari de l'unité de l'opposition, laquelle fait défaut depuis des années. Dès lors, Tchikpi Atchadam a été rejoint par Combat pour l'alternance politique en 2015 (CAP 2015) ainsi que d'autres formations politiques de l'opposition pour réclamer des réformes constitutionnelles et institutionnelles. Aujourd'hui, il s'est constitué une coalition de quatorze partis de l'opposition qui mobilise des foules dans les rues de Lomé et de l'intérieur du Togo, lors des appels à manifester. Depuis le 19 août, les manifestations s'enchaînent et deviennent de plus en plus violentes, se soldant par des blessés et des morts de part et d'autre (manifestants et forces de l'ordre<sup>10</sup>). Mahoulé Spéro explique cette montée en puissance du PNP par le fait que : «ce parti a fait un travail de terrain en se basant sur un élément identitaire qui est l'appartenance ethnique. Puis il s'est positionné en capitalisant les réussites et les échecs de l'opposition pour mobiliser la foule». Toujours dans le même sens, Essohanam Batchana<sup>11</sup> soutient que : «l'ascension du PNP s'explique par la

9. <http://www.rfi.fr/afrique/20170819-togo-manifestations->, consulté le 04 novembre 2017.

10. <http://www.rfi.fr/afrique/20170819-togo-manifestations->, consulté le 04 novembre 2017.

11. Lors de l'entretien du 14 octobre 2020 à Lomé.

stratégie de communication du parti qui recrute ses partisans sur des bases ethniques et religieuses et sur le discours populiste de son président». Pour Bernard Anoumou Dodji Bokodjin<sup>12</sup>, les raisons de la montée en puissance du PNP sont les suivantes :

L'échec de l'opposition traditionnelle pour obtenir la modification de la constitution et la participation de celle-ci à l'élection présidentielle de 2015. Plusieurs jeunes togolais ont trouvé refuge au PNP qui constituait une alternative crédible à leurs yeux (...) Le gouvernement a minimisé la capacité de mobilisation de jeune parti, qui, disons-le a un leader influent et très bon communicateur qui a su surfer sur l'échec des partis traditionnels de l'opposition.

L'évolution des manifestations de l'opposition a fait apparaître une autre revendication, notamment le départ du pouvoir de Faure Gnassingbé. Cette revendication est en contradiction totale avec la Constitution actuellement en vigueur : le président ayant été réélu en 2015 pour un mandat de cinq ans. S'agit-il d'une tactique politique pour obtenir des concessions de la part du pouvoir ou du pur radicalisme politique?

De son côté, le pouvoir ne manque pas de soutien. À plusieurs reprises, et surtout le 29 août 2017, les partisans et sympathisants de UNIR étaient également dans les rues pour, disent-ils, défendre la paix et les institutions. Ils ont organisé, le 29 août puis, le 6 septembre 2017, une marche pour réclamer, eux aussi, les réformes mais dans la paix, en réponse aux manifestations de l'opposition du 19 août qui ont coûté la vie à deux personnes<sup>13</sup>.

En guise d'apaisement, le gouvernement a adopté lors du Conseil des ministres du 5 septembre 2017, un avant-projet de loi visant une modification constitutionnelle des articles 52, 59 et 60 de la Constitution du 14 octobre 1992 révisée en 2002. Cet avant-projet de loi se rapporte principalement au mode de scrutin qui est passé à deux tours et à la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux. Innovation importante, il prévoit également

---

12. Lors de l'entretien du 16 octobre 2020 à Lomé.

13. <http://www.rfi.fr/afrique/20170829-togo-parti-pouvoir-rue-manifestations>, consulté le 04 novembre.

la limitation à deux du nombre de mandats des députés. Un précédent qui, s'il est appliqué, constituerait un cas rare sur le continent.

Cette réforme ne serait-elle pas superflue, notamment pour ce qui est de la limitation du nombre de mandats présidentiels? En effet, dans la Constitution originelle de 1992, le bout de phrase suivante «en aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats» est, à en croire l'opposition, suffisamment fort pour empêcher Faure Gnassingbé de terminer son mandat actuel et de vouloir éventuellement briguer d'autres mandats, s'il était maintenu dans l'article 59. Pour le pouvoir en place, même si cette portion de phrase était maintenue, la loi ne disposant que pour l'avenir, elle ne pourrait s'appliquer à Faure Gnassingbé dont le compteur devait être remis à zéro. Cela suppose, à en croire ses partisans, que Faure Gnassingbé pourra, à la fin de son mandat actuel, postuler à deux mandats supplémentaires et s'il venait à être élu à chaque fois, alors son départ du pouvoir ne pouvait être envisagé que pour 2030.

L'absence de consensus autour de l'avant-projet de loi n'a pas empêché son examen par le parlement le 19 septembre, en l'absence des députés de l'opposition. Ces derniers estiment qu'il faut aller plus loin que ce qui est proposé. Pour CAP 2015 :

La raison voudrait qu'on laisse tomber ce petit projet. Petit projet parce que ça ne touche que trois articles de la Constitution. Or nous parlons de 47 articles. On doit laisser tomber ce projet et faire une proposition beaucoup plus conséquente afin que les populations togolaises qui attendent l'alternance politique soient satisfaites<sup>14</sup>.

Pour l'opposition, accepter de réviser les 47 articles évoqués est synonyme du retour systématique à la Constitution originelle de 1992. Et si cela advenait, cela entraînerait le départ du président actuel, eu égard à la disposition originelle de l'article 59 qui stipule

---

14. <http://www.rfi.fr/afrique/20170919-togo-projet-reforme-constitutionnelle-examine-assemblee-nationale>, consulté le 04 novembre 2017.

qu'«en aucun cas nul ne peut exercer plus de deux mandats». Or, le président Faure Gnassingbé a été élu sur la base de la constitution actuelle (celle révisée en 2002). Pour le ministre de l'Administration Territoriale Payadowa Boukpéssi,

Nous avons une occasion aujourd'hui de perfectionner un peu plus notre démocratie. Alors j'ose croire que ces partis politiques se rassembleront pour faire en sorte que l'Assemblée nationale puisse voter cette révision constitutionnelle aux quatre cinquièmes requis par la Constitution. On ferait l'économie d'un référendum<sup>15</sup>.

Finalement, le projet de loi fut adopté par l'Assemblée nationale en l'absence des députés de l'opposition, à la majorité des deux tiers requis pour aller au référendum. Or la majorité des quatre cinquièmes aurait pu éviter la convocation d'un référendum.

Aussitôt après l'adoption du projet de loi, le discours du parti au pouvoir a été formaté sur la tenue du référendum. Malgré la situation délétère du pays, une nouvelle CENI a été mise en place ; ses membres ont prêté serment et pris fonction, en l'absence des délégués de l'opposition parlementaire qui a refusé d'y envoyer ses délégués pour ne pas cautionner, à l'en croire, la forfaiture qui est sur le point de se préparer. Ces derniers événements ont raidi l'opposition qui n'a eu d'autres moyens que de s'en remettre à la rue pour montrer son mécontentement. Face à cette situation, certains acteurs se sont invités pour aider à décrier la situation.

#### **4. L'intervention de différents acteurs et l'enlisement de la crise**

Les acteurs qui se sont invités à la crise togolaise pour apporter leur contribution en vue d'un dénouement heureux sont de quatre ordres : l'Église, les organisations de la société civile, les universitaires et la communauté internationale.

En effet, c'est la Conférence des évêques du Togo qui a été la première à prendre position pour appeler à la nécessité d'opérer

---

15. <http://www.rfi.fr/afrique/20170919-togo-projet-reforme-constitutionnelle-examine-assemblee-nationale>, consulté le 04 novembre 2017.

les réformes, condition *sine qua non* d'une vie politique apaisée au Togo. Pour celle-ci, il est opportun «d'opérer des réformes institutionnelles et constitutionnelles». Dans une déclaration de l'Église catholique rendue publique le 14 septembre 2017, on lit :

La Conférence des Évêques du Togo attache une importance particulière à ces réformes sans lesquelles il est impossible de ramener la paix et la cohésion sociale dans notre pays. Elle est convaincue qu'elles sont indispensables à notre vivre ensemble et invitent les protagonistes à s'inscrire dans une démarche responsable, sincère et constructive<sup>16</sup>.

Cette Conférence étant taxée proche de l'opposition, sa déclaration a été vertement critiquée par les partisans du pouvoir. Dans un article intitulé «Togo : préoccupés par la situation dans le pays, les évêques plaident pour les réformes», Emmanuel Atcha se fait l'écho d'un tweet de Koffi Sodokin, conseiller économique du président Faure Gnassingbé, dans lequel il déclarait : «la C. 1992 [Constitution de 1992] est le bébé des évêques du Togo. L'Assemblée de la transition était pilotée en effet par l'un de ces évêques. Ils sont OPPP [opposants]»<sup>17</sup>.

S'agissant du second groupe d'acteurs, c'est le 22 septembre que des organisations de la société civile dont la coordination est assurée par un professeur d'université (David Dosseh, ancien syndicaliste) et un avocat (maître Raphaël Kpandé Adzaré) ont porté sur les fonts baptismaux un front dénommé «front citoyen Togo debout». Ulcérées par les violences subies par les manifestants depuis le début de la crise, ces organisations ont décidé de créer ce front afin de s'impliquer dans le mouvement de contestation en cours pour que la demande du peuple (le retour à la constitution de 1992) puisse aboutir, à en croire le premier porte-parole du front, David Dosseh (BBC Afrique, 27 septembre 2017). Le front récuse le projet de référendum

16. <http://togoweb.net/%E2%80%8Bcrise-au-togo-leglise-catholique-sort-enfin-de-son-silence/>, consulté le 4 novembre 2017.

17. <http://afrique.latribune.fr/politique/2017-09-18/togo-preoccupes-par-la-situation-dans-le-pays-les-veques-plaident-pour-les-reformes-750676.html>, consulté le 27 novembre 2017 à 22 h 32.

qui se profile à l'horizon et compte contribuer à la mobilisation des Togolais pour le retour pur et simple à la Constitution du 14 octobre 1992<sup>18</sup>. Dans cette dynamique, il a suscité des sections dans la diaspora et s'est fait appuyer par d'autres organisations de la société civile de l'Afrique. Sa ligne de défense n'étant pas différente de celle des partis politiques, le pouvoir en a déduit qu'il ne s'agit que d'une société civile politisée.

S'agissant des universitaires, notamment des juristes constitutionnalistes, des historiens, des politistes aux côtés desquels ont également siégé des acteurs politiques et de la société civile (venus de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Cameroun, de la France et du Togo), ils ont organisé, les 13 et 14 octobre 2017, à l'occasion des 25 ans de l'adoption de la Constitution du 14 octobre 1992, un colloque international sur le thème « Les 25 ans de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République du Togo, 14 octobre 1992-14 octobre 2017 ». Il s'agit, pour les organisateurs, de

dresser le bilan de ces vingt cinq dernières années de vie politique au Togo, de réfléchir sur la Constitution de la IV<sup>e</sup> République (C92) dans le sens de sa modernisation et, enfin, de formuler des propositions et recommandations pratiques pour une résolution durable de la crise sociopolitique que connaît actuellement le pays<sup>19</sup>.

Parmi les nombreuses conclusions retenues dans le cadre de cette rencontre scientifique, figure l'impossibilité d'un retour systématique à la Constitution de 1992. Aussi a-t-il été convenu que « les réformes constitutionnelles demandées ne pourraient en aucun cas compromettre l'éligibilité du chef de l'État dans le cadre du scrutin à suivre »<sup>20</sup>. Il est également ressorti la nécessité

---

18. [www.togo-online.co.uk/togo-debout-nouveau-front-citoyen-decide-de-prendre-responsabilites](http://www.togo-online.co.uk/togo-debout-nouveau-front-citoyen-decide-de-prendre-responsabilites), consulté le 11 novembre 2017.

19. [pressebj.info/nordsudquotidien/polemique-autour-de-revision-de-constitution-togolaise-contribution-pr-kokoroko-tranche-debat](http://pressebj.info/nordsudquotidien/polemique-autour-de-revision-de-constitution-togolaise-contribution-pr-kokoroko-tranche-debat). Consulté le 20 novembre 2017.

20. [pressebj.info/nordsudquotidien/polemique-autour-de-revision-de-constitution-togolaise-contribution-pr-kokoroko-tranche-debat](http://pressebj.info/nordsudquotidien/polemique-autour-de-revision-de-constitution-togolaise-contribution-pr-kokoroko-tranche-debat). Consulté le 20 novembre 2017.

d'aller à un dialogue entre les protagonistes pour désamorcer la crise<sup>21</sup>.

La communauté internationale a, quant à elle, réagi à travers plusieurs canaux. D'abord, le 4 octobre 2017, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine (UA) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ont pris acte de l'adoption du projet de loi constitutionnelle visant à modifier les articles pertinents de la Constitution togolaise et ont soutenu que cette démarche est une étape importante pour mettre le Togo en conformité avec les normes démocratiques reflétant les meilleures pratiques en Afrique de l'Ouest. À cet égard, ces organisations internationales ont appelé le gouvernement à fixer une date pour l'organisation du référendum sur le projet de loi constitutionnelle<sup>22</sup>.

Le président de la Commission de la CEDEAO, Marcel de Souza, a entrepris des missions de bons offices depuis le début de cette crise, sans que les positions des protagonistes ne laissent entrevoir un dénouement imminent. Pour sa part, le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres a «encouragé le gouvernement et tous les acteurs politiques à s'engager dans un dialogue constructif dans le cadre des discussions sur les réformes institutionnelles et constitutionnelles» en marge des travaux de l'Assemblée générale des Nations unies le 24 septembre 2017. Cet appel du patron de l'ONU est en phase avec celui lancé par les représentants du Système des Nations unies, de la France, de l'Allemagne, des États-Unis et de l'Union Européenne au Togo qui demandait que les réformes soient faites selon l'esprit de l'Accord politique global (APG) signé en 2006, c'est-à-dire en privilégiant le consensus.

Enfin l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF),

---

21.<http://www.africafullsuccess.com/2017/10/togo>, consulté ce 02 novembre 2017.

22.<http://togotribune.com/news/crise-au-togocommunique-conjoint-cedeao-ua-bureau-des-nations-unies-pour-lafrique-de-louest-et-le-sahel/>, consulté ce 4 novembre 2017.

dont la conférence ministérielle était à Lomé en octobre 2017, avait annoncé une mission de médiation rapidement refusée par l'opposition, qui accuse la chef de mission Aïchatou Mindaoudou Souleymane de connivence avec le pouvoir, eu égard à ses prises de position pendant la crise postélectorale de 2005<sup>23</sup>.

Par ailleurs, une délégation de la Commission interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (CIP-UEMOA), composée des députés venus du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal, a séjourné à Lomé pendant quelques jours. Elle a publié, le 27 octobre 2017, un communiqué dans lequel elle appelle à la tolérance, au pardon et à la confiance mutuelle<sup>24</sup>.

Les chefs d'État de la sous-région ouest-africaine ne sont pas restés insensibles à cette crise. En effet, les présidents ivoirien, Alassane Ouattara, béninois, Patrice Talon et ghanéen, Nana Akufo-addo se sont véritablement impliqués dans la crise, en rencontrant, chacun en ce qui le concerne, et ce plus d'une fois, leur homologue togolais Faure Gnassingbé. Le président ghanéen a même envoyé, à la mi-novembre 2017, des émissaires qui ont rencontré une délégation de la coalition des 14 partis de l'opposition à l'avant-garde de la contestation en vue de discuter de la crise qui secoue le Togo et d'envisager une sortie de crise<sup>25</sup>. Quant au président guinéen, président en exercice de l'Union africaine, Alpha Condé, il a rencontré, les 21 et 22 novembre 2017 à Paris, une délégation de la coalition de l'opposition composée de Tikpi Atchadam du PNP, Mme Brigitte Adjamagbo Johnson de CAP 2015 et Jean-Pierre Fabre de l'ANC pour discuter de la crise togolaise. À en croire le site Bénin Web TV, la coalition de l'opposition togolaise avait remis un mémorandum au président Condé à la fin de leur rencontre<sup>26</sup>. Comme on peut le constater,

---

23. <http://news.alome.com/h/103536.html>, consulté le 04 novembre 2017.

24. <http://news.icilome.com/?idnews=839806>, consulté le 04 novembre 2017.

25. Serges Lemask, [www.togo-online.co.uk/togo/delegation-de-coalition-rencontre-emissaire-de-nana-akufo-addo/](http://www.togo-online.co.uk/togo/delegation-de-coalition-rencontre-emissaire-de-nana-akufo-addo/), consulté, le 26 novembre 2017.

26. <https://www.google.tg/amp/s.beninwebtv.com>, consulté, le 26 novembre.

des initiatives se sont multipliées en vue d'une sortie heureuse de crise. Les conclusions de ces différentes initiatives ont convergé vers l'organisation d'un dialogue franc et sincère entre les protagonistes de la crise togolaise.

À l'analyse, alors que les acteurs nationaux (société civile, église catholique, etc.) semblent adopter un positionnement non loin du radicalisme des partis politiques de l'opposition (réforme substantielle ou retour à la Constitution de 1992 et non au référendum), la communauté internationale a semblé encourager, dans un premier temps, le parti au pouvoir dans sa volonté d'organiser le référendum, avant de se raviser, encourageant le dialogue inter-togolais. Même si l'opposition dit être ouverte au dialogue, elle dit avoir des préalables avant d'aller à une quelconque table de négociation. C'est d'ailleurs pour cette raison que les mesures d'apaisement ont été prises par le pouvoir à travers son appel au dialogue le 6 novembre 2017, à la veille des trois jours de manifestation de l'opposition (7-9 novembre 2017) et la libération de quarante-deux des prisonniers politiques détenus dans le cadre des manifestations. Mais ces mesures n'ont pas ému l'opposition et le front citoyen Togo debout. Les partisans du pouvoir, pour leur part, disent trouver inopportune la question de préalables au dialogue. Face à cette situation, les positions se sont raidies.

## **5. Les leçons à tirer de la crise togolaise**

L'approfondissement de la crise togolaise depuis le 19 août 2017 révèle des réalités qui, jusque-là, ont échappé aux analystes les plus méticuleux. En effet, pendant longtemps, le pouvoir a toujours brandi la cartographie de la contestation au Togo en montrant qu'elle est circonscrite au Sud-Togo et se limite particulièrement à Lomé et dans certaines contrées de la côte. Mais avec l'émergence du PNP dont le fief est Sokodé en plein centre-Togo, il est patent que cette cartographie du pouvoir en place a été mise à nu. De plus, malgré toutes les mesures de répression orchestrées contre les manifestants des localités du

Nord-Togo, la contestation n'a pas faibli. Cette situation fait de Tikpi Atchadam le mobilisateur en chef des contestataires.

Cette crise a également révélé des difficultés rencontrées dans les deux camps. Celles-ci sont liées notamment à la communication. Du côté du parti au pouvoir, on a l'impression qu'on allait dans tous les sens. Les différents intervenants sur la crise n'ont guère les mêmes éléments de langage. Que ce soit sur les chaînes nationales ou les médias internationaux, les arguments avancés — pour justifier la position du gouvernement, en matière de répression des manifestants ou pour défendre l'option du référendum — semblent parfois incohérents. Pendant ce temps, le Chef de l'État se refuse toute prise de parole officielle sur la crise. Pour l'opposition, ce silence révèle à quel point le Chef de l'État sous-estime la gravité de la situation que traverse le pays.

Le sentiment de panique est également perceptible. C'est ce qui peut justifier, en l'occurrence, la censure des journalistes et des images liées aux manifestations de l'opposition sur les médias d'État et internationaux. Certains observateurs expliquent également cette panique par la précipitation dans l'organisation du congrès du parti au pouvoir UNIR à Tsévié, les 28 et 29 octobre 2017, comme un moyen de resserrer les rangs derrière le président qui, à l'occasion, a reconnu qu'un vent de crise est en train de souffler sur le Togo. Créé depuis 2012 c'est la première fois que le parti UNIR organise son congrès statutaire. Aussi, le fait même pour Faure Gnassingbé de sillonner des garnisons et de dire aux militaires qu'il sait qu'ils ne le décevront pas est, pour ainsi dire, illustratif de ce manque de quiétude dans le camp présidentiel.

En ce qui concerne le camp d'en face, en dépit du fait qu'il ait clamé l'unicité d'action, on se rend à l'évidence que les leaders de l'opposition ne tiennent pas toujours le même langage. Pendant que Tikpi Atchadam parle du retour à la Constitution de 1992, d'autres comme Jean-Pierre Fabre prônent le départ immédiat de Faure Gnassingbé du pouvoir. De même, face à la volonté du pouvoir d'aller au dialogue avec l'opposition, certains leaders de

L'opposition posent des préalables (libération de tous les détenus dans le cadre des manifestations de rue, la libération des détenus dans l'affaire de l'incendie des marchés de Lomé et de Kara, la levée des contrôles judiciaires sur tous les acteurs politiques et de la société civile, la levée des sièges des villes de Sokodé, Bafilo et Mango au Centre et au Nord du pays, la nécessité de n'avoir que quatorze délégués autour de la table de négociation, sept pour le pouvoir et sept pour la coalition des partis de l'opposition<sup>27</sup>, etc.); d'autres rejettent carrément cette apparente main tendue du pouvoir en arguant qu'il n'est pas question de dialoguer avec Faure Gnassingbé, car la seule alternative possible c'est son départ immédiat du pouvoir. Même si les divergences se sont progressivement aplanies au sein de l'opposition, les déclarations de certains leaders de la coalition laissent supputer quelque malaise en son sein.

Les positions de la France et de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) méritent d'être revisitées. Après avoir hésité, la France a finalement déclaré qu'elle suivait de près l'évolution de la situation politique au Togo avant d'appeler les protagonistes à la retenue et au dialogue. Mais, lors de ses nombreuses sorties, Tikpi Atchadam a directement interpellé le président français Emmanuel Macron, lui demandant d'intervenir dans la crise togolaise (VOA Afrique, 20 octobre 2017). Cet appel n'a pas été véritablement suivi d'effet. Toutefois, le fait que ce soit à Paris que le président Alpha Condé ait eu à rencontrer la délégation de la coalition de l'opposition togolaise semble donner raison à ceux qui pensent que le président Macron est loin d'être indifférent à la situation politique du Togo. C'est dans cette optique qu'il aurait dessaisi Alpha Condé du dossier togolais en lui demandant de laisser libre champ au voisin ghanéen, Nana Akufo-Addo. C'est dans cette même logique qu'il faut comprendre la une du numéro 661 du 28 novembre 2017

---

27. [afrique.latribune.fr/politique/2017-11-15.togo-les-prealables-au-dialogue-entre-le-pouvoir-et-l-opposition-discutes-a-lome-7581100.html](http://afrique.latribune.fr/politique/2017-11-15.togo-les-prealables-au-dialogue-entre-le-pouvoir-et-l-opposition-discutes-a-lome-7581100.html), consulté le 26 novembre 2017 à 20 h 14.

du bihebdomadaire togolais l'Alternative, qui titre : « Macron discute du Togo à Abidjan et Accra ».

La question des miliciens est également une donnée importante. En fait, les Togolais croyaient avoir tourné cette page suite au décès du président Eyadema et à l'élection contestée de Faure Gnassingbé en 2005. Mais la crise sociopolitique de la période d'étude a montré que les miliciens existent encore, non seulement à Lomé, mais à l'intérieur du pays et sont un obstacle à la liberté de manifester<sup>28</sup>. À la question des milices, on peut associer celle de l'armée. En effet, le fait qu'elle soit souvent mobilisée pour réprimer les manifestations ou les empêcher dans certaines localités comme Kara et Sokodé relance le débat sur le fait pour le Togo d'avoir ou non une armée républicaine<sup>29</sup>.

Enfin, cette crise a révélé que c'est la première fois que des marches sont organisées en perle au Togo, simultanément à Lomé et dans plusieurs villes de l'intérieur. C'est aussi la première fois que la mobilisation a été aussi forte dans la diaspora avec des manifestations anti-pouvoir dans plusieurs grandes villes en Europe, en Amérique, en Asie et en Afrique. On est donc en droit de se demander si le travail de terrain que dit avoir fait le PNP a touché également la diaspora ou bien si c'est juste un mouvement spontané.

## Conclusion

La tension politique latente au Togo depuis les événements de 2005 s'est exacerbée au lendemain de l'élection présidentielle de 2015 lorsque Jean-Pierre Fabre, candidat malheureux à cette élection et ses partisans de l'ANC en ont contesté les résultats. Mais au-delà de cette contestation, les revendications relatives aux réformes constitutionnelles et institutionnelles polarisent désormais l'attention. Acceptées par tous les protagonistes à

---

28. [www.jeuneafrique.com/486999/politique/crise-au-togo-comprendre-le-phenomene-des-milices-en-trois-questions](http://www.jeuneafrique.com/486999/politique/crise-au-togo-comprendre-le-phenomene-des-milices-en-trois-questions), consulté le 25 novembre à 21 heures 32 minutes.

29. [togotribune.com/news/togo-barbarie-militaire-les-manifestations-violamment-reprimees-a-sokode-et-a-bafilo](http://togotribune.com/news/togo-barbarie-militaire-les-manifestations-violamment-reprimees-a-sokode-et-a-bafilo).

travers l'APG de 2006, celles-ci tardaient à se concrétiser à cause de l'intransigeance de l'un ou de l'autre camp. Si l'APG a permis de faire retomber la tension provoquée par les événements de 2005, les attermoissements de la classe politique dans sa mise en œuvre ont favorisé un regain de tension autour des réformes politiques après l'élection présidentielle de 2015.

Après deux années plus ou moins paisibles, la surprise générale vient le 19 août 2017 quand le PNP et son leader Tchikpi Atchadam remobilisent l'opposition autour de ces revendications. Malgré une certaine ouverture affichée par le pouvoir, on constate qu'un dialogue de sourds s'installe au sein de la classe politique. L'opposition maintient ses revendications, le pouvoir affirme satisfaire lesdites revendications à travers le projet adopté par l'Assemblée nationale et à soumettre au référendum. Pourtant, les marches de protestation se sont multipliées et d'autres revendications se sont ajoutées à la réclamation des réformes : le retour à la constitution de 1992, la démission du président Faure Gnassingbé, entre autres. Ce qui a rendu aussi complexe la crise politique togolaise.

L'intervention de la communauté internationale (la CEDEAO, l'UEMOA, les chefs d'État de la région, etc.) a donné un résultat mitigé. En effet, toutes les préconisations relatives à la médiation dans l'exacerbation de la crise togolaise mettent au cœur du débat la bonne volonté des acteurs eux-mêmes de mettre un terme à l'imbroglio politique dans lequel le pays est plongé. En conséquence, le pouvoir y a trouvé son compte en exprimant sa volonté d'aller au dialogue tandis que l'opposition a toujours posé des préalables à ces pourparlers.

À la vérité, le déroulement de la crise togolaise a montré que le pouvoir veut être le maître des réformes politiques qui préserveraient ses intérêts alors que l'opposition a voulu saisir l'opportunité des réformes pour tenter de parachever une lutte politique entamée dès les années 1990 : le changement du régime en place.

## Sources et bibliographie

### Sources

#### Sources orales

N°	Noms et Prénoms	Qualité des enquêtés	Date et lieu de l'entretien
1	BOKODJIN A. Bernard Dodji	Sociologue, consultant en droit de l'homme	16 octobre 2020 à Lomé
2	BATCHANA Essohanam	Enseignant-chercheur à l'Université de Lomé	14 octobre 2020 à Lomé
3	KEGBERO Latifou Seigneur	Juriste, Administration territoriale, CENI	15 octobre 2020 à Lomé
4	MAHOULE Spéro	Juriste, défenseur des droits de l'homme à Lomé	12 octobre 2020 à Lomé

#### Sources électroniques

[Http://www.rfi.fr/afrique/20170829-togo-parti-pouvoir-rue-manifestations](http://www.rfi.fr/afrique/20170829-togo-parti-pouvoir-rue-manifestations), consulté le 04 novembre 2017.

Journal Le Correcteur consulté sur <http://news.icilome.com/?idnews>, le 2 novembre 2017.

[Http://www.rfi.fr/afrique/20170819-togo-manifestations-](http://www.rfi.fr/afrique/20170819-togo-manifestations-), consulté le 04 novembre 2017.

[Http://hcrun-tg.org/reformes-politiques-et-institutionnelles/](http://hcrun-tg.org/reformes-politiques-et-institutionnelles/), consulté le 02 novembre 2017.

[Http://togoweb.net/%E2%80%8Bcrise-au-togo-leglise-catholique-sort-enfin-de-son-silence/](http://togoweb.net/%E2%80%8Bcrise-au-togo-leglise-catholique-sort-enfin-de-son-silence/), consulté le 4 novembre 2017.

[Http://togotribune.com/news/crise-au-togocommunique-joint-cedeao-ua-bureau-des-nations-unies-pour-lafrique-de-louest-et-le-sahel/](http://togotribune.com/news/crise-au-togocommunique-joint-cedeao-ua-bureau-des-nations-unies-pour-lafrique-de-louest-et-le-sahel/), consulté le 4 novembre 2017.

[Http://savoirnews.net/Reformes-politiques-Faure,8544](http://savoirnews.net/Reformes-politiques-Faure,8544), consulté le 03 novembre 2017.

[Http://togosite.com/index.php/togo/486-togo-encore-les-promesses-politiques-et-sociales-de-faure-gnassingbe](http://togosite.com/index.php/togo/486-togo-encore-les-promesses-politiques-et-sociales-de-faure-gnassingbe), consulté le 3 novembre 2017.

[Www.togo-online.co.uk/togo-debout-nouveau-front-citoyen-decide-de-prendre-responsabilites](http://www.togo-online.co.uk/togo-debout-nouveau-front-citoyen-decide-de-prendre-responsabilites), consulté le 11 novembre 2017.  
[pressebj.info/nordsudquotidien/polemique-autour-de-revision-de-constitution-togolaise-contribution-pr-kokoroko-tranche-debat](http://pressebj.info/nordsudquotidien/polemique-autour-de-revision-de-constitution-togolaise-contribution-pr-kokoroko-tranche-debat). consulté le 20 novembre 2017.

Lemask Serges, [www.togo-online.co.uk/togo/delegation-de-coalition-rencontre-emissaire-de-nana-akufo-addo/](http://www.togo-online.co.uk/togo/delegation-de-coalition-rencontre-emissaire-de-nana-akufo-addo/), consulté le 26 novembre 2017.

[Https://www.google.tg/amp/s.beninwebtv.com](https://www.google.tg/amp/s.beninwebtv.com). consulté, le 26 novembre 2017.

[Http://news.icilome.com/?idnews=839806](http://news.icilome.com/?idnews=839806), consulté le 04 novembre 2017.

[Https://lanouvelletribune.info/2017/09/togo-faure-envoye-revient-message/](https://lanouvelletribune.info/2017/09/togo-faure-envoye-revient-message/), consulté le 2 novembre 2017.

[Http://afrique.la Tribune.fr/politique/2017-09-18/togo-preoccupes-par-la-situation-dans-le-pays-les-veques-plaident-pour-les-reformes-750676.html](http://afrique.la Tribune.fr/politique/2017-09-18/togo-preoccupes-par-la-situation-dans-le-pays-les-veques-plaident-pour-les-reformes-750676.html), consulté le 27 novembre 2017 à 22 h 32.

[Togotribune.com/news/togo-barbarie-militaire-les-manifestations-violemment-reprimees-a-sokode-et-a-bafilo/](http://Togotribune.com/news/togo-barbarie-militaire-les-manifestations-violemment-reprimees-a-sokode-et-a-bafilo/)  
<http://www.ceni-tg.org/> consulté le 1er novembre 2017.

[Http://www.africafullsuccess.com/2017/10/togo](http://www.africafullsuccess.com/2017/10/togo), consulté le 02 novembre 2017.

[Http://www.togoreforme.com/fr](http://www.togoreforme.com/fr), consulté le 3 novembre 2017.

[Http://news.alome.com/h/103536.html](http://news.alome.com/h/103536.html), consulté le 04 novembre 2017.

[Africque.la Tribune.fr/politique/2017-11-15.togo-les-prealables-au-dialogue-entre-le-pouvoir-et-l-opposition-discutes-a-lome-7581100.html](http://afrique.la Tribune.fr/politique/2017-11-15.togo-les-prealables-au-dialogue-entre-le-pouvoir-et-l-opposition-discutes-a-lome-7581100.html). consulté le 26 novembre 2017.

[Htt://www.jeunefrique.com/486999/politique/crise-au-togo-comprendre-le-phenomene-des-milices-en-trois-questions](http://www.jeunefrique.com/486999/politique/crise-au-togo-comprendre-le-phenomene-des-milices-en-trois-questions), consulté le 25 novembre 2017.

### **Documents officiels**

République Togolaise (2002) *La Constitution de la quatrième République*, adoptée par référendum le 27 septembre 1992, promulguée le 14 octobre 1992, révisée par la loi n° 2002-029 du 31 décembre 2002 et modifiée à son article 52 alinéa 1<sup>er</sup> par la loi n° 2007-008 du 07 février 2007, 2002, Lomé, Editogo.

République Togolaise (2006) *Le dialogue intertogolais. Accord politique global*, Lomé, Editogo.

République Togolaise (2012) *La Commission Vérité, justice et Réconciliation. Rapport final*, Lomé.

### **Bibliographie**

ATTISSO Fulbert Sassou, 2015, *Le mal togolais Quelle solution?* Paris, L'Harmattan.

AYIDA Dany, 2017, *Togo, le prix de la démocratie. Essai politique sur les faits et méfaits d'un processus politique raté*, Lomé, Éditions Alobalo.

MOUCKAGA Hugues, OWAYE Jean-François, WANYAKA BONGUEN OYONGMEN Virginie, 2015, *Démocratie et/ou démocratie en Afrique Noire ?*, Paris, L'harmattan, Études africaines, série politique.

SOULET Jean-François, 1994, *L'histoire immédiate*, Paris, PUF, Collection Que sais-je?

TSIGBE Koffi Nutefé et AHOLOU Coffi Cyprien, 2015, « Entre luttes pour l'alternance politique et mouvements sociaux récurrents au Togo : quelles places pour les réalisations socio-économiques ? », in SYLLA Ndongo Samba (dir.), *Développements politiques récents en Afrique de l'Ouest*, Dakar, Éditions Plume, p. 271-290.